

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2024

DELIBERATION 2024-12-85

OBJET : SUBVENTION DE LA REGION DANS LE CADRE D'UNE CLASSE DE MER VERSEMENT A L'ECOLE MAURICE HENENSAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à quatorze heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2024

Date d'affichage : 12 décembre 2024

En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Étaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Maire Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Morgane LOAEC à Ingrid MORVAN
Aurélié MESLET à Anne DELAROCHE
Simon DE MEYER à Monique BRONEC
Catherine GUYADER à Claire LE ROY

Madame Danièle LE CALVEZ a été nommée secrétaire de séance.

SUBVENTION DE LA REGION DANS LE CADRE D'UNE CLASSE DE MER
VERSEMENT A L'ECOLE MAURICE HENENSAL

Du 27 au 31 mai 2024, 27 élèves de CM2 de l'école Maurice Hénensal ont participé à un séjour de classe de mer au centre de Postfort à Crozon.

Ils ont ainsi étudié le milieu marin, pratiqué la pêche à pied mais aussi découvert la presqu'île de Crozon. Au programme : une visite de Camaret pour comprendre le rôle et le fonctionnement d'un port, une visite de quelques fortifications afin de s'interroger sur la place stratégique de la presqu'île pour défendre la rade de Brest. Les enfants se sont également initiés au catamaran et au kayak dans la baie de Morgat, l'occasion de découvrir les grottes le long des falaises.

Ce séjour à Crozon, en partie financé par l'école, a bénéficié du soutien de la ville de Guipavas pour un accompagnement pour les demandes de subventions.

Les écoles publiques n'ayant pas l'autonomie juridique et la possibilité de recevoir en direct une subvention, elles doivent impérativement faire porter leur demande par la commune.

Ainsi, la collectivité a répondu à l'appel à projet « pass classes mer » initié par la Région qui a octroyé une aide de 1 620€ (12€ par/enfant et par jour) pour ce séjour.

Afin que la collectivité puisse reverser cette subvention à l'école, une délibération doit être prise en ce sens.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le versement de la subvention de 1 620€ reçue de la part de la Région à l'école Maurice Hénensal.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 19 DECEMBRE 2024

Le Maire,
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,
Danièle LE CALVEZ

